



ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES PROFESSIONNELS DU CHEVAL & ASSIMILÉS

MODALITÉS 2012

Garantie de Base	Montant Maximum par Sinistre	Franchise par Sinistre
<p>RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE À L'ÉGARD DU PERSONNEL</p> <ul style="list-style-type: none">○ Faute inexcusable○ Faute intentionnelle○ Accident à un préposé impliquant le véhicule d'un autre préposé○ Accident de trajet○ Maladies non professionnelles○ Recours de la famille d'un préposé○ Dommages corporels subis par un stagiaire○ Dommages matériels au préposé <p>RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE À L'ÉGARD DES TIERS</p> <ul style="list-style-type: none">○ RC Exploitation○ Vol commis par un préposé○ Utilisation de véhicule terrestre à moteur○ Assistance bénévole○ Dommages aux biens confiés (hors chevaux)	<p>8 000 000 € dont</p> <ul style="list-style-type: none">⊗ Faute inexcusable : 1 500 000 € (par an)⊗ Dommage Matériel et Immatériel Consécutif : 1 000 000 €⊗ Vol commis par un préposé : 10 000 €	<p>Corporel Néant</p> <hr/> <p>Autre 300 €</p>
<p>Domage aux Biens Confiés (chevaux exclus)</p>	<p>30 000 € (par an) quel que soit le nombre de sinistres</p>	<p>500 €</p>

Extensions Facultatives de Garantie	Montant Maximum par Sinistre	Franchise par Sinistre
<p>Responsabilité Civile Organisateur de Manifestations Equestres</p>	<p>Identique à la Garantie de Base</p>	<p>Identique à la Garantie de Base</p>
<p>Défense Pénale et Recours Suite à Accident</p>	<p>15 245 € (par an) 7 625 € (par litige)</p>	<p>Néant seuil d'intervention 230 €</p>
<p>Protection Juridique (DPRSA + Litiges de la Vie Professionnelle)</p>	<p>15 245 € (par an) 7 625 € (par litige)</p>	<p>Néant seuil d'intervention 230 €</p>
<p>Domage aux Chevaux Confiés (*) (**) (Incendie et Evénements annexes inclus)</p>	<p>Option A : 100 000 € par an et 30 000 € par cheval</p> <p>Option B : 200 000 € par an et 30 000 € par cheval</p> <p>Option C : 400 000 € par an et 30 000 € par cheval</p>	<p>600 €</p>

(*) quel que soit le nombre de sinistres survenus dans l'année.

(**) en cas de sinistre, l'Assuré devra produire un document (Convention d'Hébergement), prouvant que le cheval sinistré était bien sous sa responsabilité au moment du sinistre.

En cas de survenance d'un sinistre, ne jamais missionner un Expert. Contacter le Secteur Animaux, à Paris La Défense, pour modalités.